

**AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER, FILMER, ENREGISTRER
ET D'UTILISER L'IMAGE OU LE SON**

A l'occasion du voyage scolaire à Valcenis (ski – avril 2024)

Je soussigné(e)(1), nous soussignons(1), M. et/ou Mme(1)

parents(1) ou responsable légal(1) de l'élève
en classe de /___/

autorise(ons)

n'autorise(ons) pas

le personnel du collège à **photographier, filmer et/ou enregistrer et à utiliser son image et/ou sa voix** dans le cadre des activités menées durant ce séjour scolaire.

Egalement, dans les mêmes conditions, la prise et la diffusion de photos, de films et d'enregistrements sonores et/ou vidéos de ses œuvres et créations.

En conséquence de quoi **j'autorise (1), nous autorisons (1)**, le collège Anita Conti à fixer, reproduire et communiquer les photographies, films et enregistrements pris dans le cadre de ce voyage.

Sous réserve de l'exercice de notre droit de retrait, ces photographies, films et/ou enregistrements ne pourront être exploités et utilisés que par le collège Anita Conti ou l'Education Nationale pour une durée de 5 ans, intégralement ou par extraits, sur les supports ou dans les contextes suivants :

- Documents papier de communication du collège, de l'Education Nationale (plaquettes, journal d'information, dépliants, flyers...), insertions presse (nationale, régionale ou locale).
- Expositions.
- Sites Internet, Intranet, Extranet du collège et/ou de l'Education Nationale, documents audio-visuels de communication de l'Education Nationale (vidéos, murs d'images...).

Et notamment : - **les comptes X- ex-Twitter (2) et Instagram du collège** (pour nous suivre en direct et commenter tout au long de la journée),

- **sur le site internet www.aconti.fr** (nous essaierons de faire un compte rendu photographique chaque soir, en fonction de notre liaison internet)

- **et la chaine Youtube du collège** (si production d'un film « souvenir » du séjour).

L'exploitation des photographies, films et /ou enregistrements ne devra pas porter atteinte à la vie privée de l'élève ou à sa réputation ; en outre, l'Education nationale ne pourra pas les céder à titre onéreux.

Vu et pris connaissance

A le

Signature de l'élève

Signature du ou des responsable(s)

(1) rayer la mention inutile.

(2) il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour consulter le compte Twitter ou Instagram du collège. Par contre, l'inscription (gratuite) devient indispensable pour s'abonner au compte, pour être alerté des nouveaux messages, et pour commenter les articles.